

## Reçu de Billet Electronique

Reference du dossier

Q37PV7

[CheckMyTrip App](#)

Date d'émission

23 avril 24

[Bagages](#)

Agence **VELOCE 21 VOYAGES**  
**79 RUE DE SEVRES**  
**92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

Téléphone **0141312671**  
 Fax **0141312672**  
 Email **contactv21v@veloce21voyages.com**  
 IATA **20235832**

<b>Passager</b>	<b>Numéro De Billet</b>	<b>Compagnie émettrice</b>
Veronique AUBRY	760-6083298738	Air Austral

## Itinéraire

	<b>Air Austral UU 975 (Opéré Par Air Austral, UU)</b>	
	<b>Départ</b> 10 July 19:55 <b>ROLAND GARROS ST DENIS</b>	
	<b>Arrivée</b> 11 July 05:30 <b>CHARLES-DE-GAULLE PARIS</b>	
	<b>Durée</b> 11:35h (Sans escale)	<b>Arrivée Jour+1</b>
	<b>Classe</b> Economique (L)	
	<b>Statut de réservation</b> Confirmé	
	<b>Heure limite d'enregistrement</b> 18:55h	
<u>Check-in</u>	<b>Equipement</b> Boeing 777-300Er	
	<b>Bagages autorisés</b> 2PC pour Veronique AUBRY	

Terminal : 2B - Aerogare 2  
Terminal B



Scan for check-in. Not to be used as boarding pass.

	<b>Air Austral UU 974 (Opéré Par Air Austral, UU)</b>	
	<b>Départ</b> 10 August 19:00 <b>CHARLES-DE-GAULLE PARIS</b>	
	<b>Arrivée</b> 11 August 08:10 <b>ROLAND GARROS ST DENIS</b>	
	<b>Durée</b> 11:10h (Sans escale)	<b>Arrivée Jour+1</b>
	<b>Classe</b> Economique (N)	
	<b>Statut de réservation</b> Confirmé	
	<b>Heure limite d'enregistrement</b> 18:00h	
<u>Check-in</u>	<b>Equipement</b> Boeing 777-300Er	
	<b>Bagages autorisés</b> 2PC pour Veronique AUBRY	

Terminal : 2B - Aerogare 2  
Terminal B



Scan for check-in. Not to be used as boarding pass.

A l'enregistrement, vous devez présenter une pièce d'identité.

Référence du dossier compagnie **UU/Q37PV7**

## Reçu de paiement

<b>Numéro de billet</b>	<b>: 760-6083298738</b>	<b>Veronique AUBRY</b>	<b>date d'émission:</b>
<b>Code Tour</b>	<b>: U016709/TM0000</b>		<b>23Apr24</b>
<b>Mode de paiement</b>	<b>: EC</b>		
<b>Compagnie émettrice</b>	<b>: AIR AUSTRAL</b>		
<b>Restrictions/Endos</b>	<b>: VALID UU ONLY - NON ENDOS</b>		

\*CORDIALEMENT\* IHSSANE/R

\*\*\* DEPUIS LE 16/11/22, LE TICKET TGV AIR EST DEMATERIALISE  
 SI VOUS AVEZ UN TGV EN CONNEXION AVEC VOTRE AVION,  
 MERCI DE VOUS RENDRE SUR LE LIEN SUIVANT POUR TELECHARGER  
 VOTRE EBILLET : [HTTPS://CHECK-IN.ACCESSRAIL.COM](https://check-in.accesrail.com)  
 72H AVANT LE DEPART\*\*\*

\*

IL EST POSSIBLE DE RETIRER VOTRE BILLET EN BORNE

UNIQUEMENT LE JOUR DU DEPART AVEC LA REF COMPAGNIE

\*

VERIFIER AVANT DEPART LES FORMALITES SANITAIRES EXIGEEES:/R

DETAIL DES FORMALITES :/R

[HTTPS://WWW.INTERIEUR.GOUV.FR/DEPLACEMENTS-ENTRE](https://www.interieur.gouv.fr/deplacements-entre)

-METROPOLE-ET-TERRITOIRES-DOUTRE-MER

---

FRANCHISE EN SOUTE: 2 BAGAGES DE 23 KG INCLUS PAR PERSONNE

FRANCHISE CABINE: 1 BAGAGE DE 12 KG INCLUS PAR PERSONNE

BEBE -2ANS : 1 BAGAGE DE 10 KG EN SOUTE UNIQUEMENT

--- ENREGISTREMENT EN LIGNE SUR LE SITE DE LA COMPAGNIE

24H AVANT LE DEPART ---

L'émission CO2 moyenne calculée est 1080.35 Kg/personne

Source : calculateur d'émission de CO2 fourni par ICAO

<http://www.icao.int/environmental-protection/CarbonOffset/Pages/default.aspx>

**Notre compagnie vous souhaite un agréable voyage.**

**Ce document établit la création de votre (vos) billet(s) électronique(s) dans nos systèmes informatiques.**

Le transport et les autres services fournis par le transporteur sont soumis aux conditions générales de transport qui sont incluses ici, en référence. Ces conditions peuvent être obtenues auprès de la compagnie émettrice du billet. Le mot 'Billet Electronique' désigne l'itinéraire/reçu émis par le transporteur ou pour son compte, tout document électronique s'y rapportant et, le cas échéant, un document d'embarquement. Les passagers effectuant un voyage vers une destination finale ou incluant un arrêt dans un autre pays que celui de départ sont informés que les conventions connues sous le nom de convention de Montréal, ou convention de Varsovie qui l'a précédée, incluant ses amendements (le système convention de Varsovie), peuvent s'appliquer à l'ensemble du voyage, y compris toute partie de celui-ci effectuée dans un même pays. Pour ces passagers, la convention applicable, incluant les contrats spécifiques de transport liés à tout tarif applicable, régit et peut limiter la responsabilité de la compagnie. Ces conventions régissent et peuvent limiter la responsabilité des transporteurs aériens en cas de décès ou de préjudice corporel, de perte ou de dommages causés aux bagages, ou de retard.

Certaines matières ou objets, dits « marchandises dangereuses », tels que les aérosols, les feux d'artifices et les liquides inflammables sont strictement interdits à bord. Si vous ne comprenez pas ces restrictions, veuillez-vous adresser à votre compagnie aérienne pour plus d'informations.

Avis de protection des données : vos données personnelles seront traitées conformément à la politique de protection des données de la compagnie aérienne correspondante et, si vous avez réservé via un système global de distribution ("GDS"), avec sa politique de protection des données. Ces politiques sont disponibles ici : <http://www.iatatravelcenter.com/privacy> ou auprès de la compagnie aérienne ou du GDS directement. Vous devriez lire cette documentation, qui s'applique à votre réservation et spécifie, par exemple, comment vos données personnelles sont collectées, stockées, utilisées, publiées et transférées. (S'applique aussi pour des itinéraires incluant plusieurs compagnies aériennes)